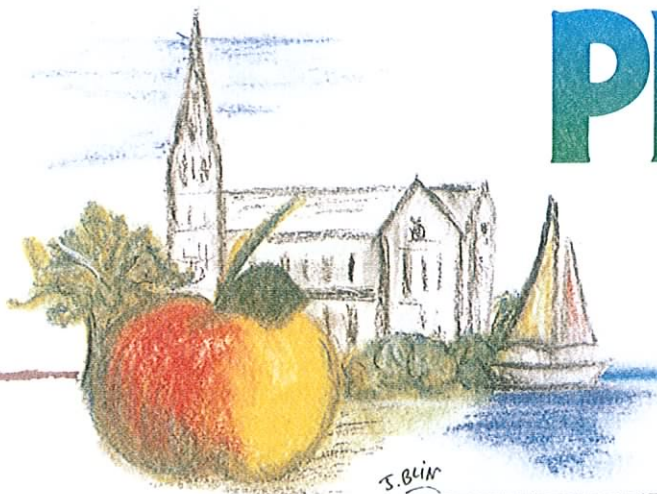


PLEUDIHEN



Village

Elections départementales : les 22 et 29 mars 2015

13/03/2015 n°1786

www.pleudihen.fr

Les élections départementales remplacent les élections cantonales et désignent les membres du conseil départemental (ex-conseil général) dans le cadre du canton. Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront ainsi tous remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux.

Les élections départementales : comprendre ce qui change

Les élections cantonales sont désormais dénommées « élections départementales ». Elles seront organisées pour la première fois sous cette appellation en mars 2015. Ces élections permettront d'élire les conseillers départementaux, jusqu'ici appelés conseillers généraux et renouvelés par moitié tous les 3 ans. Ils seront désormais élus pour 6 ans, et se présenteront en binôme, obligatoirement composé d'un homme et d'une femme.

Pour qui vote-t-on les 22 et 29 mars prochains ?

NOUVEAUTÉ. Depuis la loi du 17 mai 2013, les conseillers généraux deviennent les conseillers départementaux, élus pour 6 ans.

Les conseillers départementaux forment l'assemblée qui dirige le département : anciennement le conseil général, qui devient le conseil départemental à compter de mars 2015.

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront donc remplacés en mars 2015 par 4 108 conseillers départementaux.

Le conseil départemental sera renouvelé dans son intégralité lors des élections départementales. Les conseillers départementaux sont maintenant tous élus en même temps pour une durée de six ans.

Mode de scrutin : quelles sont les nouveautés ?

PARITÉ. Pour chaque canton, les candidats se présenteront en binôme, obligatoirement composé d'un homme et d'une femme. Cette mesure permettra de mieux représenter les femmes au sein des conseils départementaux.

Premier tour :

Pour être élu au premier tour, le binôme doit obtenir :

- au moins la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50%)
- et un nombre de suffrages égal à au moins 25% des électeurs inscrits

Second tour :

Si aucun binôme n'est élu dès le 1er tour, il est procédé à un 2nd tour. Les deux binômes arrivés en tête au premier tour peuvent se maintenir.

Les binômes suivants peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits.

Le binôme qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative) au second tour est élu.

Une fois élus, les deux membres du binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre.

Qui peut voter ?

Pour voter aux élections départementales, il faut être de nationalité française, âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur une liste électorale.

(source : <http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Dossiers/Elections-departementales-2015>)

Modalités du vote : Le 1er tour aura lieu le 22 mars 2015. Le scrutin sera ouvert à 8h et clos à 18h. S'il y a lieu, le second tour se déroulera le 29 mars 2015. A l'entrée des bureaux de vote, chacun devra présenter sa carte d'identité contre remise de l'enveloppe avant de se rendre dans l'isoloir.

Infos pratiques.

Sapeurs-pompiers : 112 ou 18 (d'un fixe)
Médecin : 15 Pharmacie : 3237
Assistante sociale : RDV au 02.96.85.81.60
Association « Soleil et Sourires » : contact Pleudihen : 02.96.83.20.75
Ambulances de La Rance : 02.96.83.38.64
Cabinet infirmier : 31 rue de Saint-Malo 02.96.88.28.57

Garde du réseau BRONCHIOLITE.

Du 14/03 au 15/03 : MONIAUX Corinne 1bis rue de Dinan à Pleudihen. 02.96.88.24.50

CENTRE CULTUREL

✓ BIBLIOTHEQUE 02.96.88.20.55

Mardi	9h-12h	
Mercredi	9h-12h	14h-18h
Judi		14h-18h
Vendredi	9h30-12h	
Samedi	9h30-12h30	

✓ EXPOSITION 02.96.88.20.55

Du 4 au 28 mars 2015 - Exposition photographique de Sylvie ROUAUT - TERRES CELTES d'Eire et de Breizh. <http://www.sylvierouaut-shamrock.net/> Entrée libre.

Tri sélectif - Prochain ramassage des sacs jaunes dans les villages : mardi 24 mars.

TICKETS DE CANTINE

Prochaine vente : Mardi 24 mars.

INSCRIPTIONS aux ECOLES

ECOLE COMMUNALE "ENTRE TERRE et MER" : La directrice de l'école publique est disponible pour toute inscription et visite de l'école à tout moment de l'année. Vous pouvez nous joindre au 02.96.83.21.29

Portes Ouvertes à l'école Notre-Dame - La rentrée 2015 se prépare dès maintenant. Le samedi 28 mars de 10h00 à 13h00. L'équipe enseignante vous accueillera et vous fera découvrir l'école : 3 rue de Bellevue. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la directrice au : 09.61.46.52.08 ou eco22.nd.pleudihen@eco.ecbretagne.org

La CHRONIQUE du CENTENAIRE - 1914-1918

"Au jour du centenaire de leur disparition lors de la "Grande Guerre" 1914-1918, notre commune rend hommage à ses "enfants" tombés au "Champ d'Honneur" et "Morts pour la France".

PICARD Pierre Marie Joseph - Né le 4 juillet 1883 à Saint-Hélen, il est le fils de Pierre et de Françoise Hamon. Marié à Eugénie DUVAL le 15 décembre 1908. Pierre PICARD est domicilié à **Morin**, en **Pleudihen**. Second-maître de manoeuvre à bord du cuirassé "Le Bouvet", Pierre PICARD est disparu en mer le 18 mars 1915. (Le cuirassé "Le Bouvet", construit à Lorient en 1892, est mis en service en 1896, et coulé par une torpille aux Dardanelles le 18 mars 1915 - Deux navires anglais coulés, un navire français coulé et deux autres (Le Gaulois et Le Suffren) sérieusement endommagés. "Disparu dans la perte du cuirassé "Le Bouvet", est déclaré "Mort pour la France" le 18 mars 1915".

(Extraits du Bulletin Paroissial de Mars 1915 / Lettres transmises à Monsieur le Recteur de notre Paroisse, fin février / début mars 1915, par de jeunes soldats "Poilus de Pleudihen". -Chronique militaire-

• en date du 27 février 1915;

"Un des derniers soirs je lisais le **Bulletin** qui faisait revivre en moi le bon souvenir de **Pleudihen** quand je fus tout à coup rappelé à la triste réalité de la guerre par le canon qui tonnait bien fort et qui nous tint éveillés pendant une grande partie de la nuit. Quel bruit assourdissant! on ne peut sûrement pas l'entendre sans frémir d'horreur à la pensée de cette tuerie dont tout l'**Europe** est témoin. Souvent, le soir on s'endort, hantés par des visions de carnage, pour être en but la nuit aux plus affreux cauchemars. Depuis une huitaine de jours, le nombre des malades diminue sensiblement, aucun pour le moment n'est en danger. Ils sont si bien soignés par les prêtres-infirmiers qu'ils guérissent très vite et sont dirigés ensuite, comme convalescents, en dehors de la zone des armées. Quelques-uns de nos prêtres vont nous quitter pour devenir aumôniers de régiments. Le médecin-chef les regrette beaucoup et se fût certainement opposé à leur départ, si ce n'eût été raison de ministère. Mais il est très catholique et il n'a pas voulu leur refuser cette consolation: A notre arrivée, il a su leur confier l'emploi qui leur convenait: mais ils sont dans les salles, non seulement infirmiers du corps, mais ils peuvent aussi profiter des meilleures occasions pour être infirmiers de l'âme."

• en date du 13 mars 1915;

"J'ai trouvé votre **Bulletin** très intéressant et je l'ai tout lu avec la plus grande attention. L'article où **Monseigneur le Fer de la Motte** parle du réveil de la religion en France, est très vrai: cela est un fait acquis, indéniable, et j'en ai la preuve tous les jours. Ici nous sommes presque un millier de soldats convalescents, de toutes armes. Un grand nombre se promène avec une rangée de médailles sur la poitrine, d'autres avec l'image du Sacré-Coeur, et je suis certain que presque tous les autres en portent sur eux. Je vous dirai, pour ma part, que je trouve cela vraiment beau, bien édifiant et consolant pour ceux qui toujours furent chrétiens. Dans les chambres l'on entend plus les paroles ordurières de la vie de caserne: **chacun se respecte et respecte les autres**. Tous les malades sourient à la vue de l'aumônier et lui font l'accueil le plus aimable. Ils voient tous en lui celui qui apporte la patience et la résignation dans les épreuves que nous subissons et ravive **le courage et l'espoir dans le triomphe final**."

Le comité de rédaction : I. Malabeux et J.Reungoat

APEL - SPECTACLE de MAGIE des Family Morel "La Taverne des Pirates", le dimanche 15 mars - salle des fêtes de Pleudihen. Ouverture des portes à 15h. Début du spectacle : 15h30. Parade des sosies. Possibilité de se restaurer sur place après le spectacle. Tarifs : adultes et + de 12 ans : 5€. Enfants jusqu'à 12 ans : 3.50 €. Gratuit pour les moins de 3 ans. Points de vente : Ecole Notre-Dame, école du Sacré-Coeur, boulangerie Piguél, boutique galettes Bertel. Renseignements :

ASSOCIATION Génération Mouvements, les Aînés Ruraux de Pleudihen - Prochain concours de pétanque : **samedi 14 mars** - terrain pétanque.

STADE PLEUDIHENNAIS

➤ **Vendredi 13 Mars - Championnat Foot LOISIR. Journée : 13. 30 Ans et Plus** se déplacent à l'US LANVALLAY Foot, à 21h.

➤ **Samedi 14 Mars - Championnat Jeunes de LIGUE. Journée : 12. U 15 A (DRH)** se déplacent à l'OC MONTAUBAN 1, à 15h30. **Championnats Jeunes de DISTRICT. Journées : 12 et 03/04 phase 2. U 18 A (D1)** reçoivent GJ BRUSVILY TRELVAN 1, à 14h. Terrain synth. **U 18 B (D2)** reçoivent GJ Pays de BROONS LANRELAS 1, à 16h. Terrain synth. **U 15 B (D2)** se déplacent à St Juvat, à 15h30. **U 11 A** : Finale de Bassin à Plouasne.

➤ **Dimanche 15 Mars - Championnats SENIORS de LIGUE et de DISTRICT. Journée : 16. Seniors A (DRH)** se déplacent à l'US St GREGOIRE Foot 35 1, à 15h30. **Seniors B (D2)** se déplacent à l'AS PLEDELIAC 2, à 15h30. **Seniors C (D3) : EXEMPTS. Forfait Général du Stade EVRANNAIS 3.**

CLUB des AINES - Renseignement/ inscription- Mme DUFEIL 02.96.83.24.70.

➤ **Mercredi 18 mars : ASSEMBLEE GENERALE** à 12h, à la salle des fêtes suivie d'un **repas traiteur** à 31€ (35 € pour les non-adhérents).

➤ **Mercredi 27 mai - JOURNEE DECOUVERTE "les 7 îles"** au large de la Côte de Granit Rose. Tarif journée + repas au restaurant : 67€ (adhérents).

Les Amis du Patrimoine - RANDONNEE : dimanche 15 mars - Pont de Cieux-Blouin à Pleudihen 9 km. Départ 14h30. 2h30. Contact. 02.96.83.33.43.

RENDEZ-VOUS
10616

Les RENDEZ-VOUS à la BIBLIOTHEQUE - Dans le cadre de la **17ème édition du Printemps des poètes**, la bibliothèque

municipale propose tout au long du mois de mars différentes animations pour tous les publics, jeunes et adultes. **Au programme :**

➤ **Du 3 au 28 mars**, la bibliothèque invite les enfants et les adultes à écrire un poème et à l'accrocher au fil suspendu à l'accueil.

➤ **Samedi 21 mars, à 14h : PAUSE CAFE POETIQUE** - récital poétique avec Roselyne FROGE, Yolande JOUANNO et Mireille BOZIC. (chansons, percussions, poésie). GRATUIT.

➤ **Samedi 28 mars - GOUTER POETIQUE**, à partir de 14h pour les enfants âgés de 5 ans et plus (entrée libre).

Renseignements et inscriptions au 02.96.88.20.55



Musicien à la bibliothèque - **Samedi 21 mars à 11h**, la bibliothèque accueillera **Pascal Thiroit**, musicien référent du projet classe d'O à l'Orchestre Symphonique de Bretagne, dans le cadre du projet musique des deux écoles. Il interprétera une petite pièce d'Alex Shapiro, "Deep".

Offres d'emplois année scolaire 2015 - 2016. La commune propose des offres d'emplois pour les temps d'activités périscolaires pour la rentrée 2015 - 2016. A l'année ou / et par cycle (entre 2 périodes de vacances). Lundi et / ou mardi et / ou jeudi et / ou vendredi de 14h45 à 16h15.

Vous souhaitez travailler avec des enfants en maternelle ou en élémentaire ? Vous avez des compétences multiples et variées et vous pouvez proposer des activités diverses (bricolage, modélisme, tricot, musique, danse bretonne, ...) ? Vous êtes disponible dès le 1er septembre 2015 ? Envoyez votre CV à la mairie de Pleudihen - Monsieur le Maire- BP 15-22690 Pleudihen ou contactez le 02.96.83.20.20.

Pour cause de TRAVAUX - CHEMIN piétonnier FERME entre le Pont de Cieux et la Gravelle durant une semaine.

La Préfecture des Côtes d'Armor va participer, entre les 23 et 25 mars prochains, à une opération de déminage de grande ampleur organisée conjointement avec la préfecture maritime de l'Atlantique et la Préfecture d'Ille et Vilaine. Ces manoeuvres vont consister au déplacement, à la neutralisation et à la destruction de deux bombes d'aviation américaines, immergées dans la Rance et datant de la seconde guerre mondiale. Les 23 et 24 mars prochains entre 7h30 et 19h, les accès à la Rance située sur la commune de Pleudihen (Mordreuc, la Ville Ger, la Coquenais...) seront interdits à l'ensemble de la population durant l'opération de déminage ainsi qu'à la circulation, au stationnement, aux chemins de randonnées compris dans la zone, aux accès à la grève, la baignade, les activités de pêche à pied, à la plongée sous-marine, à l'accès aux zones de mouillage et d'équipements légers, la mise à l'eau, la circulation ou la pratique de toute autre activité nautique depuis un engin non immatriculé dans la bande des 300 mètres. Un arrêté sera porté à la connaissance du public par apposition aux extrémités des panneaux sur le domaine public et par affichage en mairie.